

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **6 avril 2021**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant que les membres du conseil peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que la municipalité ne peut pas permettre la présence du public lors des séances du conseil dû au fait que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Prévost

Appuyé par Madame France Tardif

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

Que la présente séance soit enregistrée afin qu'elle soit diffusée sur le site Web de la municipalité pour les citoyens et citoyennes.

2021-04-78 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 45 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Richard Blais, l'ordre du jour est adopté.

2021-04-79 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 2 mars 2021 ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyé** par Monsieur Richard Blais, le procès-verbal du 2 mars 2021 est adopté.

2021-04-80 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

4. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait à huis clos due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

a. Entente de prêt d'officier pompier ;

Considérant que la municipalité de La Patrie n'a présentement aucun directeur pour son Service incendie ;

Considérant que la municipalité de La Patrie désire s'assurer d'être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie L.R.Q. c. S-3.4, a.38 concernant la direction d'un service incendie ;

Considérant que la municipalité de La Patrie et l'agglomération de Cookshire-Eaton désire faire une entente afin de permettre à la municipalité de La Patrie d'avoir l'expertise nécessaire en gestion lors d'une urgence ou un sinistre suite au prêt d'officier pompier ;

Considérant que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivant du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de prêt d'officier pompier pour la gestion lors d'une urgence ou un sinistre ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil autorisent Mesdames France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière et Johanne Delage, mairesse, à signer ladite entente concernant l'établissement d'un plan de prêt d'officier pompier pour la gestion lors d'une urgence ou un sinistre au directeur du service incendie de Cookshire-Eaton ;

2021-04-81

Résolution adoptée à l'unanimité. ⁱ

b. T-shirt et casquette pour pompiers ;

Considérant que les pompiers veulent se doter de casquettes et de chandails à manche courte pour le service de sécurité incendie ;

Considérant que les T-shirts et les casquettes permettent aux pompiers d'être bien identifiés lors de représentations ou de sorties ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil autorisent l'achat de 12 casquettes et 48 chandails ayant le LOGO des pompiers de La Patrie pour un montant de 986 \$ plus taxes ;

Que le conseil autorise que chaque pompier ait une casquette gratuitement ;

Que le conseil autorise que chaque pompier ait un chandail gratuit ;

Que si un pompier souhaite un deuxième chandail et plus, il devra défrayer la moitié du coût du chandail.

2021-04-82

Résolution adoptée à l'unanimité. ⁱⁱ

c. Modification de la directive de service 27.3 ;

Considérant que le service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie est munis de directive incendie afin d'avoir de bonne procédure opératoire normalisée ;

Considérant que la directive de service 27.3 mentionnant les salaires que reçoivent les pompiers et que ses salaires sont établit en fonction des responsabilités des personnes et leur rang dans la hiérarchie du SSI ;

Considérant que cette directive ne contient pas le salaire pour le titre de capitaine et que le salaire du directeur adjoint doit être révisé ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil déterminent le taux horaire pour le titre de Capitaine dans la directive de service 27.3, et ce, selon les responsabilités et rangs hiérarchiques du Capitaine pour un montant de 20.07 \$;

Que le salaire du directeur adjoint soit ajusté par 20.17 \$ de l'heure.

2021-04-83

Résolution adoptée à l'unanimité. ⁱⁱⁱ

d. Proposition poste de capitaine incendie ;

Considérant l'offre de service au sein du service d'incendie de la municipalité de La Patrie de Monsieur Frédérick Sylvain ;

Considérant que la Municipalité ne peut actuellement respecter les exigences minimales du schéma de couverture de risque de la MRC et qu'elle se doit d'obtenir des garanties de protection contre les poursuites auprès de la MRC et/ou du MSP ;

Considérant que suite à l'appel de candidatures pour le poste de Directeur du service des incendies, Monsieur Frédérick Sylvain propose ses services à titre de Capitaine, afin de prendre en charge la gestion des interventions lorsqu'il sera présent. De guider et encadrer les officiers sous sa responsabilité et faire la promotion de la santé et sécurité au travail auprès des membres du service ;

Considérant que lors de son absence, ces tâches reviendront aux officiers présents ;

Considérant qu'au besoin, il pourra agir à titre de consultant auprès de la direction municipale lors de la révision des ententes intermunicipales ainsi que lors de la mise à jour du plan de sécurité civile ;

Considérant que la municipalité doit s'engager à respecter les exigences minimales en matière d'éducation du public, d'inspection et de prévention des incendies.

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les normes relatives au maintien de compétences des membres du service ainsi qu'à respecter le calendrier d'entretien spécifique à chaque outil et pièces d'équipements du service d'incendie. Le tout, en faisant appel à des préventionnistes, des formateurs et des entreprises qualifiés, jusqu'au moment où le service sera en mesure d'effectuer lui-même ces tâches ;

Considérant que la municipalité doit poursuivre tout de même la recherche d'un Directeur de service d'incendie ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent l'offre de service de monsieur Frédérick Sylvain à titre de Capitaine au taux horaire selon la directive de service 27.3 pour le service de sécurité incendie de La Patrie incluant toutes les conditions énoncées dans ladite résolution.

2021-04-84

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{iv}

e. Pompier à temps partiel – mise à pied ;

CONSIDÉRANT les agissements et le comportement du pompier numéro Fo. 1077 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu à la majorité par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'accepter la mise à pied du pompier à temps partiel numéro Fo.1077 ;

Monsieur le Conseiller Richard Blais s'abstient de voter.

2021-04-85

Résolution adoptée à la majorité. ^v

f. Modification de la directive de service 21 ;

Considérant que les membres du conseil souhaitent modifier la directive de service 21 du Service de sécurité incendie par 21.1 - Procédure pour la rémunération des heures pour la formation ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la directive de service 21.1 concernant la procédure pour la rémunération des heures pour la formation tel que déposée par la directrice générale adjointe.

2021-04-86

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{vi}

g. Autorisation pompière recrutée à temps partiel – cours pompier 1 ;

ANNULÉE

h. Approbation des dépenses incendie ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Entente d'entraide avec NDDB	981.75 \$
- Lave-glace, Prestone	25.56 \$
- Nettoyage d'un habit de combat	69.00 \$
- Casques jaunes de pompier	692.92 \$

Pour un total de : 2 305.84 \$ taxes en sus

2021-04-87

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{vii}

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

**a. Adjudication d'appel d'offres sur invitation
« Nivelage, fourniture et pose de matériaux
granulaires sur les chemins municipaux saison
2021 »**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation pour le nivelage, fourniture et pose de matériaux granulaires pour la saison 2021 ;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être reçues avant le 25 mars 2021, 11 h ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé leurs soumissions dans le délai prescrit et sont conformes ;

En conséquence, **il est proposé** par Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame Chantal Prévost, **et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

QUE la municipalité de La Patrie accepte le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Prévost F.G. inc., pour les montants suivants, saison 2021 :

Tableau A : Nivelage sur demande approximativement 200 heures : 150 \$/h, taxes provinciales et fédérales en sus.

Tableau B : Fourniture et pose de matériaux granulaires approximativement 3 000 tonnes métriques, incluant la taxe de carrière et sablière :

15.09 \$/tonne métrique, taxes provinciales et fédérales en sus

Le tout tel que décrit sur le bordereau de soumission en annexe B.

2021-04-88

Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

b. TECQ 2019-2023 – Engagement et programmation ;

REPORTÉ

c. Modification résolution 2021-03-56 - Offre d'emploi – personne responsable des toilettes à l'abri-bois ;

Considérant que la résolution 2021-03-56 adoptée le 2 mars 2021 sera remplacée par la suivante :

Considérant que la municipalité de La Patrie doit afficher le poste de personne responsable des toilettes de l'abri-bois sur le site Web, Facebook et dans le Jaseur envoyé à tous les citoyens de La Patrie ;

Considérant que l'affichage prendra fin le 22 avril 2021 ;

Considérant que les responsabilités consistent à :

- Ouverture des toilettes de la halte de l'abri-bois tous les matins à 8 h à partir de la mi-mai les samedis et dimanches seulement ainsi que les jours fériés ;
- Faire l'entretien et le ménage des toilettes afin de pourvoir à la salubrité des lieux tous les jours ;
- Faire la fermeture des toilettes de la halte de l'abri-bois à 21 h tous les soirs du lundi au dimanche ;
- La fermeture officielle se fera à la mi-octobre (fête de l'Action de grâce).
- Faire le lavage du plancher, comptoirs, poignées de porte, autres meubles ou articles afin de permettre une aseptisation complète pour suivre les normes sanitaires gouvernementales.

Considérant que les candidats et les candidates devront répondre aux exigences suivantes :

- Être fiable ;
- Être responsable ;
- Expérience au niveau de l'entretien ménagé ;
- Faire preuve de propreté et d'être ponctuel.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

Appuyé par Madame France Tardif

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise l'affichage jusqu'au 22 avril 2021 pour le poste de personne responsable des toilettes de l'abri-bois pour un montant de 30 \$ par jour pour l'ouverture à 8 h le

matin les fins des semaines et les jours fériés seulement et la fermeture à 21 h les soirs du lundi au dimanche pour les salles de bain de l'abri-bois à partir de la mi-mai 2021 à la mi-octobre (fête de l'Action de grâce) 2021.

2021-04-89

Résolution adoptée à l'unanimité. ix

d. Enseignes panneaux de haltes et chemins Cohoes ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie à officialiser le nom de la halte sur la route 257 Nord par la Commission toponymie du Québec comme étant la Halte du Soleil-Levant ;
Considérant que la Municipalité souhaite identifier la halte Éva Senécal situées sur la rue Notre-Dame Ouest ainsi que le futur stationnement de celle-ci ;

Considérant que Monsieur Fernand Prévost est en processus d'officialiser des noms de chemins privés dans le rang Cohoes de la municipalité et qu'il lui fut proposer d'utiliser les mêmes panneaux de noms de rues utilisés par la municipalité afin de continuer une identification identique et globale des noms de rues ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise la municipalité de La Patrie à faire l'achat de 7 panneaux de remplacement, dont un, identifié <<Stationnement>> et les six autres aux noms des chemins de Monsieur Fernand Prévost ainsi que deux noms de rue Design pour les deux haltes routières pour un total de 951.60 \$ plus taxes ;

Que Monsieur Fernand Prévost sera facturé pour les 6 panneaux de ses chemins privés et la quincaillerie pour un montant total de 443.67 \$.

2021-04-90

Résolution adoptée à l'unanimité. x

e. Contrat d'entretien de l'abri-bois – Offre d'emploi ;

Considérant que la municipalité de La Patrie souhaite faire l'affichage d'une offre d'emploi pour trouver un responsable pour le ménage et l'entretien de l'abri-bois suite aux diverses réservations pendant la période estivale 2021 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser l'affichage pour le poste de responsable du nettoyage de l'abri-bois suite aux diverses réservations pendant la période estivale 2021 ;

De payer un montant de 60 \$ par ménage lors de la location de l'abri-bois qui inclut les achats et réparation ;

Que si le ménage habituel dépasse 3 h dû au non-respect du contrat de location, la municipalité gardera le dépôt de 200 \$ et devra déboursier 20 \$/h supplémentaire si son ménage va au-delà de 3 h à la personne responsable ;

Que le conseil autorise l'affichage du poste d'entretien de l'abri-bois jusqu'au 23 avril 2021 à 9 h.

2021-04-91 **Résolution adoptée à l'unanimité. ^{xi}**

f. Contrat de travail – Directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'accepter le contrat de travail de Monsieur Luc Bibeau tel que présenté par le comité des ressources humaines.

2021-04-92 **Résolution adoptée à l'unanimité. ^{xii}**

g. Contrat de travail – Directeur adjoint des travaux publics ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'accepter le contrat de travail de Monsieur Mathieu Carrier tel que présenté par le comité des ressources humaines.

2021-04-93 **Résolution adoptée à l'unanimité. ^{xiii}**

h. Contrat de travail - employé voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'accepter le contrat de travail de Monsieur Robert Jean tel que présenté par le comité des ressources humaines.

2021-04-94 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

i. Halte du Soleil-Levant – Peinture ;

Les membres du conseil discutent de la couleur à mettre pour les tables de la halte du Soleil-Levant.

j. Vaccination – employé voirie et eaux usées ;

ANNULÉ – Le directeur adjoint a les vaccins pour le travail d'eaux usées.

k. Entrée de terrain d'un citoyen – lot 5 000 039 ;

Considérant la demande du propriétaire du lot 5 000 039 concernant le dénivelé de son entrée qui fut occasionné par les travaux de la route Notre-Dame Est en 2018 ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu à la majorité par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise les employés de la voirie à faire la livraison d'une pelle de tracteur rempli de gravier dans l'entrée du lot 5 000 039 ;

Que le propriétaire sera responsable de l'étendage du gravier dans son entrée.

2021-04-95

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{xiv}

l. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Les dépenses sont :

- Outils voirie	500.00 \$
- Entretien tracteur, tondeuse pelouse	200.00 \$
- Entretien tracteur Kubota	500.00 \$

Pour un total de : 1 200 \$ taxes en sus

2021-04-96

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{xv}

7. Législation

a. Adoption du règlement 116-21 remplaçant le R110-19 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums ;

ATTENDU QUE l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministère des Affaires municipales et des Régions établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

ATTENDU QUE le ministère a adopté le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent le tarif des rémunérations payables lors d'élection désuète ;

ATTENDU QUE l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou de location ;

ATTENDU QUE Les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et des Régions ;

ATTENDU QU'il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipaux ;

ATTENDU QUE Ces montants sont minimes, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum ;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné lors d'une séance ordinaire du conseil le 2 mars 2021 par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Comtois ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Blais, **APPUYÉ** par Madame Chantal Prévost.

ET RÉSOLU unanimement que les rémunérations payables lors d'une élection ou d'un référendum seront les suivantes :

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra cent soixante-dix-huit (578 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élections recevra trois-cent quatre-vingt-quatre (384 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

Cette rémunération est de 769 \$ lorsque le vote par anticipation dure 2 jours.

3. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

a) Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 578 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

- 578 \$

ou

- 0.436 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs

b) Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 344 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

- 344 \$
- ou
- 0.260 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs

c) Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 344 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

- 344 \$
- ou
- 0.260 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs

d) Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 119 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

- 119 \$
- ou
- 0.081 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le ou la secrétaire d'élection recevra une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Tout adjoint au président d'élection recevra une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection.

SCRUTATEUR

Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra une rémunération égale au salaire minimum 2020, majorée d'un facteur de 1.25, pour chaque heure où il exerce sa fonction.

SECRÉTAIRE DU BUREAU DE VOTE

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1.2, pour chaque heure où il exerce sa fonction.

PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra une rémunération égale au salaire minimum, majorée d'un facteur de 1.25, pour chaque heure où il exerce sa fonction.

MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1.4, pour chaque heure où il exerce sa fonction. S'il y a un agent réviseur, il recevra une rémunération égale au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1.2, pour chaque heure où il exerce sa fonction.

PRÉPOSÉ(E) À LA TABLE DE VÉRIFICATION

Tout préposé(e) à la table de vérification de l'identité des électeurs recevra une rémunération égale au salaire minimum pour chaque heure où il exerce sa fonction.

RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

Toute personne visée dans ce présent règlement, sauf le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant, le président d'élection, le secrétaire d'élection, l'adjoint au président d'élection et toute personne exerçant lors d'une élection et/ou référendum les fonctions qui correspondent à celles de ces 2 derniers, a le droit de recevoir une rémunération pour sa présence à toute séance de formation tenue par le greffier ou secrétaire-trésorier, son remplaçant ou le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne. Cette rémunération est égale à celle prévue pour chaque fonction dans le présent règlement, selon le cas, pour chaque heure de formation.

CUMULE DES FONCTIONS

Toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée. Tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce. S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président d'élection requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

INDEXATION ANNUELLE

La rémunération 2021 sera majorée de 2.249 %, et ce, selon le pourcentage d'indexation du Tarif des rémunérations payables aux employés lors d'élections et de référendums municipaux.

Cette indexation annuelle sera par la suite ajustée chaque année afin de suivre le Règlement du Tarif des rémunérations payables aux employés lors d'élections et de référendums municipaux du Gouvernement du Québec.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2021-04-97

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. Administration

a. Finalisation de l'audit de conformité – Commission municipale du Québec ;

La directrice générale adjointe dépose le rapport concernant *la finalisation de l'audit de conformité sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal* aux membres du conseil. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de la Commission municipale du Québec donné le 3 mars 2021.

b. Avenant #1 – contrat de travail de la DGA ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé par** Monsieur Richard Blais, **il est résolu** que l'avenant au contrat de travail de la directrice générale adjointe soit accepté tel que déposé aux membres du conseil et débutera le 6 avril 2021.

2021-04-98 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

c. Avenant #2 – Contrat de travail de la DG ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyé par** Madame France Tardif, **il est résolu** que l'avenant au contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière soit accepté tel que déposé aux membres du conseil et débutera le 6 avril 2021.

2021-04-99 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

d. Comité de développement – Achat de banderole ;

Considérant que le comité de développement de la municipalité de La Patrie souhaite publiciser les nouveaux comités formés afin d'inciter la participation de ses citoyennes et citoyens avec du visuelle pour les divers projets ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la dépense d'un montant de 94 \$ pour une banderole en vinyle afin de faire la publicité visuelle du comité de développement ainsi que des nombreux sous-comités existants afin d'inciter la population à participer davantage dans leur communauté.

2021-04-100 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}**

e. Achat de polo pour les employés municipaux ;

Considérant que la municipalité souhaite doter leurs employés de voirie ainsi que de bureaux avec des polos comportant le logo de la municipalité afin que ceux-ci puissent le porter pour des événements divers, des rencontres et au travail ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance**

Que le conseil de la municipalité de La Patrie autorise l'achat de trois (3) polos par employé pour un montant de 14.70 \$ chacun pour un total de 25 polos afin que ceux-ci puissent le porter à divers évènements, rencontre et au travail.

Que le coût de la matrice et du transport sera d'un total de 60 \$.

2021-04-101

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

f. Aide financière de 80 millions aux MRC du Québec ;

Madame Johanne Delage, mairesse explique les points suivants aux membres du conseil :

Considérant que le 23 mars 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, annonçait qu'une aide financière de 80 millions de dollars serait accordée à l'ensemble des MRC et aux agglomérations exerçant des compétences de MRC afin de les aider à supporter les coûts supplémentaires occasionnés par la pandémie, tout en leur permettant de réaliser des initiatives visant à améliorer ou à développer leurs outils informatiques ;

Considérant que le contexte sanitaire que nous connaissons, certains défis socioéconomiques se font ressentir de manière importante dans les régions, notamment en raison des ressources technologiques parfois insuffisantes. La pandémie de COVID-19 rend particulièrement pertinente la nécessité d'appuyer les initiatives du milieu municipal sur le plan numérique ;

Considérant que l'aide annoncée permettra de soutenir les MRC dans leurs efforts afin qu'elles puissent doter leurs territoires d'outils permettant entre autres d'appuyer le maintien et la création d'emplois par le télétravail ;

Considérant que le milieu municipal a fait preuve de beaucoup de résilience depuis le début de cette pandémie et a été un allié dans la lutte contre la propagation du virus ;

Considérant que les MRC, comme les municipalités, ont su s'adapter à la nouvelle réalité et offrir un service de qualité à leur collectivité, malgré l'accessibilité parfois difficile à des outils numériques et sont des partenaires exemplaires ;

Considérant que le gouvernement soutient à présent les MRC pour bonifier leurs ressources, tout en renforçant leur rôle de premier plan dans la vitalité économique des régions ;

Considérant que c'est donc 80 millions de dollars qui serviront de tremplin technologique aux MRC de toutes les régions du Québec et qui permettront d'absorber certains coûts supplémentaires occasionnés par la COVID-19 ;

Considérant qu'un montant additionnel avait été réservé pour les régions afin de prévoir d'éventuelles répercussions décalées ou imprévues occasionnées par la pandémie ;

Considérant que cette annonce leur permettra aux MRC du Québec de faire face aux impacts de la pandémie en couvrant les frais divers engendrés par celle-ci ;

Considérant que la MRC du Haut-St-François prévoyait facturer les coûts excédentaires dus à la Covid-19 aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François en ajoutant une facturation excédentaire en évaluation due à la Covid-19;

Ainsi, la MRC du Haut-Saint-François annulera les frais qu'elle prévoyait facturés aux municipalités.

g. Contrat d'entretien Infotech 2021-2022 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie est en relation contractuelle avec Infotech par contrat d'entretien ;

Considérant que la municipalité doit renouveler son contrat d'entretien pour le 1 mai 2021 au 30 avril 2022 pour le service <<optimal>> comprenant le service des sauvegardes ;

Considérant que l'option <<optimal>> comprend un service de vérification des sauvegardes comme l'automatisation des prises de sauvegarde quotidienne, la vérification si la sauvegarde a fonctionné adéquatement, la vérification de l'intégrité de la base de données, un rapport envoyé à Infotech et à la municipalité sur l'état de la sauvegarde et un appel de nos techniciens si la sauvegarde n'a pas fonctionné.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat annuel avec Infotech pour l'option << Optimal>> pour un montant de 5 375 \$ plus taxes.

2021-04-102

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

h. Entente de vitalisation de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François ;

La directrice générale adjointe dépose l'entente de vitalisation de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François aux membres du conseil. Cette entente a été acceptée par le conseil avec la résolution 2021-02-38 lors de la séance du conseil du 2 février 2021. Les membres prennent connaissance de ladite entente.

i. Inscription membre – Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) ;

Considérant que l'observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) offre une formation gratuite à ses membres intitulée : Pilotage de projets et outils collaboratifs qui est un atout pour les directions générales ainsi que les agents de développement ;

Considérant que cette formation aura lieu les 22 et 23 mars 2021 de 9 h à 12 h ;

Considérant que cette formation abordera les sujets tels que de concevoir un plan de pilotage souple, apprendre à piloter dans la brume, découvrir et partager des outils, réfléchir ensemble aux façons de réagir face aux obstacles et cibler les facteurs de réussite ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'inscription pour être membre de l'OEDC au coût de 35 \$ afin d'avoir accès à des formations qui sont un atout pour les employés municipaux ;

Que la municipalité entérine l'autorisation de Madame France Dumont, directrice générale et Monsieur Patrice Amyot qui ont participé à cette formation qui a eu lieu les 22 et 23 mars 2021

2021-04-103 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxi}

j. Programme Accès-Loisirs Québec ;

La directrice générale adjointe dépose le courriel concernant les Partenaires Accès-Loisirs Québec aux membres du conseil.

k. Vente des chaises mécaniques – salle municipale ;

REPORTÉE

l. Offre d'emploi – Agent de sensibilisation pour la patrouille verte ;

Considérant que la municipalité de La Patrie souhaite engager deux agents de sensibilisation qui seront la Patrouille verte, et ce, en collaboration avec 4 autres municipalités du Haut-Saint-François telles que la municipalité de Chartierville, Lingwick, Newport et Saint-Isidore-de-Clifton ;

Considérant que les cinq (5) municipalités participantes afficheront l'offre d'emploi pour obtenir deux candidatures pour le poste d'agent de la Patrouille verte ;

Considérant que ces agents travailleront pour les cinq municipalités avec des journées réparties selon les besoins de chacune ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a démontré son intérêt pour deux agents de la Patrouille verte une (1) journée de sept (7) heures aux deux semaines ;

Considérant que la municipalité de St-Isidore-de-Clifton a soumis aux municipalités participantes une offre d'emploi pour le poste d'agent de sensibilisation de la Patrouille verte ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité de La Patrie accepte de faire l'affichage de cette offre d'emploi tel que déposé par la municipalité de St-Isidore-de-Clifton ;

Que cette offre d'emploi soit mise dans le Jaseur municipal, le site Web et le Facebook de la municipalité ainsi que tous autres réseaux d'emploi ;

Que la date limite pour la réception de CV est le 23 avril 2021.

2021-04-104 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxii}

m. Autorisation d'achat commun – Autocollant Patrouille verte ;

Considérant que la municipalité de La Patrie aura une Patrouille verte pendant la période estivale ;

Considérant que Madame Daphnée Carmel, responsable à la gestion des matières résiduelles a fait la proposition d'un achat commun pour des autocollants associés à chaque bac, soit le bac de composte, le bac de récupération et le bac d'ordure ;

Considérant que ses autocollants auront comme objectif de montrer aux citoyens ce qui peut être mis et pas mis dans les différents bacs et que cet autocollant pourra être collé directement sur les bacs par les agents de la Patrouille verte ;

Considérant que ses autocollants ont pour objectif de sensibiliser les citoyennes et citoyens à ce qui peut être mis dans les différents bacs ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité de La Patrie fasse la demande de 500 autocollants pour chaque bac, soit 500 pour le bac de récupération, 500 pour le bac de composte et 500 pour le bac d'ordures pour un total de 1500 autocollants ;

Qu'un montant d'environ 5 000 \$ soit accordé pour l'achat d'autocollants afin d'aider les citoyennes et citoyens à bien identifier ce qui va dans chaque bac de couleur.

n. Camp de jour – Le Fer à Cheval ;

Les conseillers discutent des différentes possibilités d'intégrer le centre équestre au camp de jour, et ce, sans nuire à l'un ou l'autre.

o. Offre de service – entretien des mâts ;

REPORTÉ

p. Convocation Projet d'Association des Montérégiennes ;

REPORTÉ

q. Campagne de financement 2021 – Fondation Louis-St-Laurent ;

Considérant que la Fondation Louis-St-Laurent a besoin de nous pour répondre à ses objectifs et que notre présence et notre précieuse collaboration contribuent à la fierté et à la réussite de nos jeunes ;

Considérant que tous les profits de cette campagne serviront à aider les jeunes de la polyvalente Louis-Saint-Laurent dans le besoin ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser un don de 100 \$ pour la fondation Louis-St-Laurent afin de continuer à aider les élèves qui seraient financièrement dans le besoin en fournissant de l'aide pour l'achat de matériel scolaire, pour le coût des frais d'inscription aux activités parascolaires et leur permettre de recevoir une bourse lors du Gala des mérites scolaires de l'école.

r. Demande de soutien financier – Fondation Christian Vachon ;

Considérant que cette fondation soutien la réussite éducative des jeunes et que Monsieur Michel Champigny, conseiller municipal de East Angus travail très fort pour continuer le travail que sa sœur Natalie Champigny faisait pour les jeunes ;

Considérant que part l'achat d'un plan de visibilité, la municipalité encouragera la mission de développement, de persévérance et de la réussite éducative des jeunes issus de

milieux vulnérables en leur fournissant des repas, des vêtements, du matériel scolaire et des activités sportives/culturelles pour obtenir une chance égale de réussir;

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

Que la municipalité de La Patrie autorise un don de 400 \$ afin que cette fondation continue de soutenir la réussite des jeunes issus de milieux vulnérables.

2021-04-107 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}*

s. Formation – Atelier révision paie 2021 -Infotech ;

Considérant que cette formation est une mise à jour des connaissances concernant la paie et que ceci est très pertinent pour la directrice générale adjointe ;

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

D'autoriser Madame Marie-France Gaudreau à participer à cette formation qui aura lieu le 29 avril 2021 par Webinaire pour un montant de 155 \$ taxes en sus.

2021-04-108 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}*

t. Proposition de rencontre – Projet pilote pour le recyclage des plastiques agricoles ;

Considérant que depuis janvier dernier la collecte d'ordures ménagères de la Ville de Cookshire-Eaton se fait une fois par mois. Lors de ce changement, ils ont été contactés par plusieurs agriculteurs de leur territoire concernant les plastiques agricoles et le fait qu'ils en avaient beaucoup trop pour que ce soit ramassé seulement une fois par mois. C'est à ce moment que la Ville de Cookshire-Eaton s'est rendu compte qu'il avait une matière entre les mains qui aurait probablement le potentiel d'être revalorisée, mais qui se retrouvait au site d'enfouissement ;

Considérant que Madame Annie Fredette, agente aux travaux publics de la Ville de Cookshire-Eaton propose une rencontre en zoom concernant un éventuel projet pilote pour le recyclage des plastiques agricoles ;

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Chantal Prévost**

Il est **résolu** d'autoriser Mesdames Marie-France Gaudreau, Chantal Prévost, France Dumont et Monsieur Richard Blais à participer à cette rencontre virtuelle afin de prendre les

renseignements nécessaires concernant ce projet pilote pour le recyclage des plastiques agricoles.

2021-04-109 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxvii}

u. Bacs bruns – Proposition d'entente 2021 ;

Considérant que le gouvernement du Québec a instauré le programme d'aide au compostage domestique et communautaire ;

Considérant que la municipalité de La Patrie et la Ville de Scotstown veulent instaurer le bac brun sur son territoire avec une collecte de matières organiques dès le 1^{er} juin 2021 ;

Considérant que la MRC du Haut-St-François supporte les municipalités dans leur démarche ;

Considérant que la directrice générale et la mairesse ont tenté de modifier le contrat de la collecte des ordures afin d'obtenir une entente de gré à gré pour la collecte de matières organiques avec Service Sanitaire Denis Fortier ou avec les municipalités limitrophes ;

Considérant que Services Sanitaire Denis Fortier a ouvert une nouvelle soumission le 29 mars 2021 pour la Ville de Scotstown ainsi que la Municipalité de La Patrie ;

Considérant que cette soumission a comme description :

Fourniture de bacs roulant 240 litres pour un montant de 76.95 \$ plus taxes chacun pour collecte des matières organiques ainsi que les bacs de comptoir 7 litres pour un montant de 5.95 \$ plus taxes et composteurs domestiques ;

Considérant que la diminution des collectes des déchets résidentiels passera de 26 à 16 collectes et que la collecte du composte se fera 22 fois annuellement et que ce changement engendrera seulement une augmentation de 5 103.94 \$ pour la collecte ;

Considérant que la municipalité participera au Programme Fonds vert offert par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Sur la proposition de Madame France Tardif

Appuyé par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la présente soumission qui mentionne : Fourniture de bacs roulant 240 litres pour un montant de 76.95 \$ plus taxes chacun pour collecte des matières organiques ainsi que les bacs de comptoir 7 litres pour un montant de 5.95 \$ plus taxes et composteurs domestiques ainsi que le prix ajouter pour le nouveau nombre de collectes soit 16 pour les ordures et 22 pour les collectes

de compost pour une différence de prix de 5 103.94 \$ de plus à payer ;

Que cette entente permettra de diminuer les coûts d'enfouissement de la collecte des ordures ;

Que le conseil mandate Madame France Dumont comme responsable et signataire de la demande de subvention pour le programme Fonds vert du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir un rabais d'environ 33.33 % sur l'achat des bacs et contenant ;

Que le conseil municipal autorise Mesdames France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et Johanne Delage, Mairesse, à signer la présente entente de service avec Services sanitaires Denis Fortier.

2021-04-110 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxviii}

v. Dépôt – Rapport annuel Services scolaires des Hauts-Cantons ;

La directrice générale adjointe a déposé le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons par courriel aux membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du document.

w. Modification de la Politique sur les conditions de travail ;

Attendu que la résolution 2020-12-377 adoptée le 15 décembre 2020 ;

Attendu que le conseil souhaite modifier la politique sur les conditions de travail actuel ;

Attendu que la présente politique sur les conditions de travail vise à traiter équitablement toutes les personnes qui sont employées sur une base régulière et à leur offrir les meilleures conditions de travail possible en tenant compte des contraintes financières de l'organisation. Elle s'inscrit dans la philosophie de l'organisation et se veut congruente et cohérente en regard des valeurs de justice, d'égalité et d'équité ;

Attendu qu'un projet de la politique sur les conditions de travail a été donné par la directrice générale à la séance extraordinaire du Conseil de La Patrie, ce 6 avril 2021 aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Madame Chantal Prévost
APPUYÉ par : Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent la présente politique sur les conditions de travail tel que déposé par la directrice générale adjointe.

2021-04-111 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxix}

x. Adoption de la politique vestimentaire – Interne ;

Attendu que le conseil souhaite adopter une politique vestimentaire ;

Attendu que cette politique vise à établir les normes vestimentaires et d'hygiène dans le but de véhiculer une image professionnelle, respectueuse et adéquate auprès des citoyens et de leurs représentants, des partenaires et des collègues. Elle vise également la protection, santé et sécurité des employés. La santé et sécurité au travail est un élément que la municipalité de La Patrie juge très important tant que pour l'organisation que pour ses employés. Toutes actions prises dans ce sens sont bénéfiques pour tous ;

Attendu que cette politique s'applique pour tous les employés de la municipalité de La Patrie. En plus des employés, cette politique prévaut également pour les stagiaires et les étudiants. Une tenue vestimentaire adaptée au contexte du milieu de travail est de mise en toute circonstance ;

Attendu qu'un projet de la politique vestimentaire a été donné par la directrice générale à la séance extraordinaire du Conseil de La Patrie, ce 6 avril 2021 aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Madame Chantal Prévost
APPUYÉ par : Madame France Tardif

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent la présente politique vestimentaire tels que déposé par la directrice générale adjointe.

2021-04-112 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxx}

y. Licence Trello – Agent de développement ;

Considérant que l'agent de développement a suivi une formation pour le logiciel Trello qui permet un suivi exemplaire des différents projets de la municipalité, et ce, autant des projets municipaux que communautaires ;

Considérant que l'agent de développement recommande fortement l'achat de la licence Trello pour une meilleure gestion des projets et suivis ;

Considérant que ce programme permettra au conseiller d'être au fait du développement en continu de chacun des projets ;

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

Que le conseil municipal accepte de faire l'achat de la licence TRELLO pour un montant de 120 \$ AMÉRICAIN par année, afin que l'agent de développement puisse avoir un meilleur suivi des divers projets.

2021-04-113 *Résolution adoptée à l'unanimité.*^{xxxii}

9. Urbanisme

a. Commission toponymie du Québec ;

La directrice générale adjointe dépose le rapport de la Commission de toponymie du Québec qui mentionne les noms de chemins et de halte approuvés selon les dispositions de la Charte de la langue française à la Commission toponymie du Québec aux membres du conseil. Les membres du conseil prennent connaissance des noms suivants soit : Chemin des Épinettes, Chemin des Érables et la Halte du Soleil-Levant qui sont officialisés lors de la réunion du 18 mars 2021 par la Commission de toponymie du Québec.

b. Zonage - Location de chambre pour voyageur lot : 4 999 863 et 5 000 144 ;

Cette demande sera discutée avec l'inspecteur municipal afin de voir les possibilités qui pourraient être offertes dans le nouveau règlement d'urbanisme.

10. Loisirs et culture

a. Dépôt demande de subvention pour patinoire par l'agent de développement ;

Considérant que l'agent de développement a soumis une demande de subvention pour la patinoire municipale à Financement agricole Canada pour le Fonds AgriEsprit de FAC ayant une possibilité de subvention de 5 000 \$ à 25 000 \$;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost**

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité de La Patrie entérine le dépôt de la demande de subvention et autorise Monsieur Patrice Amyot à remplir et signer la présente demande de subvention pour la patinoire municipale.

2021-04-114 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxii}

b. Concours de construction de forts – semaine de relâche ;

Considérant que les bénévoles de la Corporation des Loisirs St-Pierre de La Patrie ont fait l'affichage d'un concours de construction de forts et que l'affiche fut distribuée aux enfants de l'école Notre-Dame-de-Lorette incluant ceux de Chartierville ;

Considérant que dû à la Covid-19 plusieurs activités n'ont pu avoir lieu et nos commerces locaux font face à des temps plus difficiles ;

Considérant qu'afin de joindre l'utile à L'agréable, la corporation des loisirs St-Pierre de La Patrie a décidé d'organiser un concours de construction de forts que les enfants pouvaient faire dans leurs cours pendant la semaine de relâche, et ce, en envoyant une photo de leur fort en message privé sur Facebook au Loisir de La Patrie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité de La Patrie autorise la corporation des loisirs St-Pierre de La Patrie à offrir plusieurs prix pour une valeur totale de 1000 \$ aux enfants ayant participé au concours de construction de forts ;

Que les commerces locaux faisant les prix devront faire la facture à la municipalité de La Patrie ;

Que la corporation des loisirs envoie la liste des gagnants à la municipalité de La Patrie.

2021-04-115 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxiii}

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Campagne L'Estrie met ses culottes 2021 ;

Cette publicité sera mise sur le site Web ainsi que le Facebook de la municipalité afin d'informer la population que la Fripatrie récupère déjà les vieux vêtements. Nous informerons la population qu'il pourra venir le jour de la collecte spéciale faite par l'ARPE Québec.

b. Appui envers la campagne vers des collectivités durables;

Aucune prononciation pour cette demande. La municipalité reste neutre.

c. Proclamation de la semaine de la santé mentale 2021;

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021 ;**

Considérant que faire connaître les **7 astuces pour se recharger** contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des **7 astuces**, « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal du 6 avril 2021 de la Municipalité de La Patrie proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.**

2021-04-116

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiv}

d. Remerciement – Action Saint-François;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les remerciements d'Action Saint-François suite à l'envoi de la résolution d'appui. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

e. Remerciement – Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les remerciements pour l'appui fait aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec suite à l'envoi de la résolution d'appui. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

f. Dépôt de la liste des arbres fruitiers – Cuisines collectives du HSF ;

La directrice générale adjointe dépose la liste des arbres fruitiers achetés en collaboration avec les Cuisines collectives du HSF aux membres du conseil. Les membres du conseil prennent connaissance de la liste.

g. Mois de l'arbre et des forêts 2021 ;

La directrice générale adjointe informe les membres du conseil que suite à la résolution 2021-01-24 et l'annonce de l'Association forestière du sud du Québec qui confirme la distribution d'arbres pour 2021, que 350 arbres feuillus ont été commandés. Le ramassage se fera les 20 et 21 mai 2021 et la distribution se fera en collaboration avec la Quincaillerie BMR de La Patrie.

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 101 255.39 \$, Référence aux numéros de chèque 202100116 à 202100177 et références aux chèques numéros 10772 à 10808 et les chèques numéros 202100096 à 202100135 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1 897.34 \$

2021-04-117 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

15. État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales

La directrice générale adjointe dépose le rapport des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1 janvier 2021 au 31 mars 2021 aux membres du conseil. Les membres du conseil en prennent connaissance séance tenante.

16. Rapport de la mairesse

Aucun rapport de la mairesse.

17. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

18. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 46.

2021-04-118 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2021-04-08 – Envoi de l'entente Cookshire et DG;
- ⁱⁱ 2021-04-08 – Résolution envoyée à DG pour suivis;
- ⁱⁱⁱ 2021-04-08 – Changer DS dans cartable des directives;
- ^{iv} 2021-04-08 – Résolution envoyée capitaine et mise à son dossier;
- ^v 2021-04-08 – Résolution mise au dossier et DG;
- ^{vi} 2021-04-08 – Résolution mise à jour et DS dans cartable;
- ^{vii} 2021-04-08 – Résolution envoyé DG;
- ^{viii} 2021-04-08 – Résolution au dossier Nivelage et Fournisseur;
- ^{ix} 2021-04-08 -Affichage fait et en attente de CV ;
- ^x 2021-04-08 -Résolution envoyée à Fernand Prévost et demande modèle à Enseigne aux 4 vents;
- ^{xi} 2021-04-08 – Affichage site web et Facebook et dans Jaseur;
- ^{xii} 2021-04-12 – Résolution mise au dossier employé;
- ^{xiii} 2021-04-12 – Résolution mise au dossier employé;
- ^{xiv} 2021-04-12 – Résolution envoyée par courriel au propriétaire et gars voirie;
- ^{xv} 2021-04-12 – Résolution mise dépenses et envoyée D. Voirie et adjoint;
- ^{xvi} 2021-04-12 – Résolution mise au dossier employé;
- ^{xvii} 2021-04-12 – Résolution mise au dossier employé;
- ^{xviii} 2021-04-12 -Résolution envoyé Agent dev et dg et mise dans facture;
- ^{xix} 2021-04-12 – Attend retour DG pour commande;

-
- xx 2021-04-12 – Résolution mise au dossier fournisseur;
 - xxi 2021-04-08 – Inscription faite en mars et paiement VISA;
 - xxii 2021-04-08 – Affichage mis sur site Web et Facebook;
 - xxiii 2021-04-12 – Résolution envoyée à Daphnée Carmel;
 - xxiv 2021-04-12 – Chèque fait et résolution envoyée courriel;
 - xxv 2021-04-12 – Chèque imprimé et résolution envoyée;
 - xxvi 2021-04-12 -Résolution envoyée par courriel avec inscription;
 - xxvii 2021-04-12 – Rencontre enregistrée envoyée aux participants;
 - xxviii 2021-04-12 -Résolution envoyée Services Sanitaire Fortiers et DG;
 - xxix 2021-04-12 – Résolution mise avec politique et mise à jour politique;
 - xxx 2021-04-12 – Résolution mise avec politique interne;
 - xxxi 2021-04-12 – Agent dev avisé;
 - xxxii 2021-04-12 – Résolution envoyée par courriel à Agent Dev;
 - xxxiii 2021-04-12 -Résolution envoyée à Mélissandre ;
 - xxxiv 2021-04-12 – Résolution mise dans le jaseur municipal;